

## ARTISAN, VOUS AGISSEZ OU SOUHAITEZ AGIR POUR PRESERVER VOTRE ENVIRONNEMENT ?

### VALORISEZ VOS ACTIONS : PARTICIPER A L'OPERATION ECO-DEFIS DE CHARTRES METROPOLE

#### 1<sup>ère</sup> étape : Diagnostic des entreprises

Bénéficiez d'un diagnostic offert avec un conseiller qui va :

- Identifier vos bonnes pratiques environnementales déjà mises en place selon votre activité
- Identifier des pratiques à optimiser ou mettre en place selon votre situation et vos priorités
- Vous proposer de choisir d'améliorer certaines pratiques ou en développer de nouvelles

A la fin du diagnostic, vous choisissez au moins trois (3) défis parmi les catégories suivantes :

- Gestion des déchets (tri sélectif, compostage, etc.)
- Prévention des déchets (consigne, réduction des emballages, etc.)
- Energie (isolation thermique, changement de l'éclairage, LED, etc.)
- Rejets et fluides (économie d'eau, entretien de la climatisation, etc.)
- Eco-produits (produits locaux et/ou de saison, produits écolabellisés, etc.)
- Transport (écoconduite, covoiturage, livraison à vélo, etc.)
- Numérique (moteur de recherche alternatif, les multiprises à interrupteur, etc.)
- Biodiversité (Habitat pour la faune locale, vie du sol, etc.)
- Economie circulaire (réparation, réemploi, etc.)
- Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) (formation, accessibilité, etc.)

#### 2<sup>ème</sup> étape : Suivi

Vous réalisez les défis choisis et justifiez les actions déjà menées. Les conseillers de la CMA 28 et de Chartres Métropole vous accompagnent et constituent votre dossier de labellisation.

#### 3<sup>ème</sup> étape : Labellisation et remise des labels

Votre dossier est soumis au comité de labellisation. En cas de labellisation, votre diplôme vous est remis lors d'un événement avec présence de la presse et d'élus locaux. Vous recevez également un kit de communication pour valoriser votre engagement. Des relais médiatiques sont organisés par la CMA CVL 28 et Chartres métropole.

## Bulletin d'engagement



### A retourner daté et signé avant le 1<sup>er</sup> juin 2023

Par courrier :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Eure-et-Loir  
2rue d'Aquitaine- 28110 Lucé

Par courriel : [wrsavadogo@cma-cvl.fr](mailto:wrsavadogo@cma-cvl.fr)

Enseigne / dénomination sociale : .....

Activité : .....

M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire est seule destinataire des données qui vous concernent. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de celles-ci (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Ce droit s'exerce auprès de la CMA CVL, 2 rue d'Aquitaine, 28110 Lucé.

Je souhaite **avoir un rendez-vous avec un conseiller** pour en savoir plus sur l'opération et m'aider à choisir parmi les défis proposés.

**Je m'engage** à relever trois défis

**Date et signature :**

Cette opération est cofinancée par le l'Union européenne et le Conseil régional Centre-Val de Loire